

Déclaration liminaire au CHS DI 31 du 4 novembre 2010.

Monsieur le Président,

Ce CHS se tient dans un contexte social particulièrement tendu.

Face à la brutalité du gouvernement pour imposer la loi sur les retraites, des millions de salariés ont manifestés afin d'exiger l'ouverture de véritables négociations sur les retraites.

Ce conflit, sans précédent depuis l'après guerre, a révélé un malaise profond, en témoigne les 70 % d'opinions favorables sur le mouvement ainsi que sur les modes d'actions décidés par les salariés en lutte ( blocages économiques notamment ).

Les revendications portaient sur les retraites mais aussi sur l'emploi, le pouvoir d'achat ainsi que sur les conditions de travail.

Les agents de la fonction publique et des Administrations financières notamment ont pris toute leur place dans ce mouvement afin de dénoncer également la politique de rigueur imposée par le gouvernement :

- gel du point d'indice jusqu'en 2013 ;
- non remplacement d'un départ en retraite sur 2 ;
- DGFIP : 2677 suppressions d'emplois au 01/09/2011.

Si la loi sur les retraites est promulguée, les agents publics devront attendre 62 ans afin de pouvoir partir en retraite et 67 ans pour avoir une retraite à taux plein sans décote, sans parler de l'augmentation de leur cotisation retraite de 2,7 % pour le seul régime général et de la suppression, au 31/12/2010, du dispositif de départ anticipé pour les femmes ayant 3 enfants et 15 années de services.

Ces mesures en rajoutent considérablement au mal-être au travail exprimé très largement au sein des différents DUERP. Face à l'intransigeance du Ministère à répondre aux légitimes revendications des personnels, l'ensemble des organisations syndicales ont décidé le boycott des instances de concertations (groupe de travail et CTP notamment au sein de la DGFIP).

Ce malaise est aussi et surtout la conséquence des restructurations immobilières nécessitées par les réformes de structures imposées par l'Administration centrale avec pour conséquences une forte dégradation des conditions de travail ainsi qu'une détérioration du dialogue social à tous les stades de la hiérarchie.

Force est de constater que l'Administration centrale n'apporte aucune réponse tangible à l'ensemble de ces questions.

Aujourd'hui la CGT Finances Publiques 31 a fait de choix de participer à ce CHS, privilégiant avant toute chose l'intérêt des agents : nous allons aujourd'hui avoir à nous prononcer pour (ou contre) la validation de certaines dépenses et examiner les plans du futur HDF du Mirail, sujet sur lequel les agents de ce site attendent des réponses concrètes concernant leurs futures conditions de travail.

S'agissant des risques psychosociaux liés aux conditions d'exercices des missions, les axes de préventions consistant à :

- donner du sens au travail ;
- mieux organiser le travail ;
- « accompagner » les équipes et les agents et à organiser une séance de sensibilisation » à ces risques, nous semblent très en deçà du traitement de choc qu'il conviendrait de prescrire à savoir :
  
- arrêt des suppressions d'emplois ;
- remplacement de tous les départs en retraite ;
- arrêt des réformes ;
- arrêt des restructurations immobilières dans des cadres de plus en plus contraints.

C'est la raison pour laquelle la CGT Finances Publiques 31 ne participera pas à la réunion de « sensibilisation » aux risques psychosociaux prévue à 14 h.